

Privilège—M. J. Turner

aujourd'hui, vont pouvoir retourner coucher chez elles ce soir ou est-ce qu'elles seront gardées à huis clos, à l'intérieur de la même pièce, sans communication avec l'extérieur? J'ai déjà des indications, monsieur le Président, que certains ont déjà communiqué avec leur bureau.

Monsieur le Président, ce que nous mettons en cause ici, je ne soumetts pas que ces personnes-là ont donné le contenu . . .

• (1540)

[Traduction]

M. le Président: Si j'ai bien compris le député, il donne à entendre qu'il dispose de renseignements d'après lesquels certaines des personnes qui étaient tenues au secret sous la foi du serment ont déjà contacté leurs bureaux. Cela ennuie énormément la Présidence. Si tel est bien le cas, alors il y a eu violation de serment.

Je tiens à m'assurer que le député nous fait part effectivement d'un fait et non pas d'une simple rumeur qu'il aurait entendue.

[Français]

M. Garneau: Monsieur le Président, ce que j'ai dit et je voudrais le répéter: Je n'ai pas soumis que les gens avaient dévoilé le contenu.

[Traduction]

Je n'ai jamais dit qu'ils avaient parlé du contenu du Livre blanc. C'est le huis clos que je conteste. Demain, certains de nos collègues prendront connaissance de ce document, à huis clos, avec des chercheurs. Nous resterons enfermés de midi jusqu'à 20 heures. Nous ne pourrions même pas aller aux toilettes sans être accompagnés d'un gardien. C'est la règle du huis clos.

Aujourd'hui, 20 experts ont eu le privilège de lire le Livre blanc avant les députés. Je demande aux ministres s'ils seront soumis à la même règle que nous demain? Ces personnes vont-elles être bouclées dans leur chambre d'hôtel ou une pièce de la colline parlementaire ou encore au bureau du ministre? Vont-elles rester là sous bonne garde, sans pouvoir communiquer avec l'extérieur?

[Français]

Monsieur le Président, ce que je soumetts, la question de privilège que je pose, c'est que 20 personnes sont actuellement au fait d'un document qui sera rendu public uniquement demain et c'est dans ce sens-là que je crois que les privilèges de la Chambre ont été brisés.

Monsieur le Président, le ministre a soulevé à quelques reprises les consultations. Les consultations peuvent donner ouverture à plusieurs options et la différence qu'il y a entre la consultation, sur laquelle je suis d'accord, et ce qui se passe maintenant, c'est que les gens qui sont consultés ne savent pas quelle décision le ministre va prendre. Tandis qu'aujourd'hui, les 20 privilégiés qui sont réunis quelque part au ministère des Finances, non seulement ne sont pas là pour donner des conseils, ils sont là pour prendre connaissance des décisions qui

sont prises et en ce sens ils brisent les privilèges de cette Chambre, puisqu'aucun des députés, à l'exception du ministre ou peut-être des membres du Cabinet, aucun autre député ordinaire de cette Chambre n'est au courant de cette documentation.

Monsieur le Président, je soumetts qu'il s'agit là d'un bris des privilèges de cette Chambre. C'est une question extrêmement sérieuse et le chef de l'Opposition a soumis plusieurs points du Règlement, plusieurs précédents, et je voudrais terminer en posant, monsieur le Président, à vous, cette question: Pourquoi aujourd'hui et non pas demain, pourquoi ces privilégiés-là sont-ils réunis aujourd'hui et pourquoi pas avec tous les autres qui seront soumis à la «confidentialité» du huis clos demain? Pourquoi donner ce privilège-là? Et c'est là je pense que s'il faut mettre quelque chose en doute, ce n'est pas l'honnêteté intellectuelle des gens, des spécialistes en fiscalité qui ont été consultés. S'il faut porter un doute sur quelqu'un, c'est sur le jugement du ministre des Finances d'avoir permis que des personnes, de haute qualité probablement, soient placées dans une situation intenable. Et je fais un rappel au Règlement et si je pense que mon privilège a été brisé, et si j'ai quelqu'un à qui je dois porter un point d'interrogation sur son jugement, c'est malheureusement le ministre des Finances qui a permis que cette chose se produise.

[Traduction]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne participerai pas très longtemps à ce débat, car je crois que le ministre des Finances (M. Wilson) a déjà dit l'essentiel. Je tiens toutefois à répéter une ou deux choses.

Le chef de l'opposition (M. Turner) a avancé que, selon certains articles de journaux, des fiscalistes ont obtenu d'avance des renseignements dont ils vont chercher à profiter indûment. Il a ensuite cité divers cas qui ont soulevé une controverse et où on s'est demandé s'il y avait eu ou non une fuite budgétaire et si celle-ci avait eu des conséquences nuisibles. Je le félicite de ses recherches minutieuses, mais il n'y a là aucune irrégularité et la question de privilège n'est absolument pas justifiée.

Mon collègue, le ministre des Finances, a dit qu'il présentait un Livre blanc. Personne ici ne sait pourquoi il y a une motion des voies et moyens à ce sujet, mais je suis sûr que nous le saurons demain. Connaissant le ministre des Finances, je suis certain qu'il y a une raison à cela. Il va soumettre des propositions à l'examen des contribuables, du public et du Parlement.

Il y a une chose sur laquelle je ne suis pas d'accord. En tant que comptable agréé et avocat, je suis sûr que les personnes à qui le ministre des Finances a demandé de venir à Ottawa pour participer à cet examen auraient sans doute gagné beaucoup plus d'argent ailleurs et qu'elles avaient probablement autre chose à faire.